



Centre d'Etudes et de Recherche
sur la Vigne et le Vin



Vignes et vins à Loupiac aux XIX^e et XX^e siècles

Gironde, loupiac, AOC, vignoble, évolution.

Mathilde Caillard¹

Jean-Claude Hinnewinkel².

Au sud de l'Entre-deux-Mers, à une quarantaine de kilomètres au sud/sud-est de Bordeaux, sur la rive droite de la Garonne, Loupiac évoque de délicieux vins blancs. Nous sommes là au sein de la région de prédilection de la "pourriture noble" qui permet seule l'élaboration des grands vins blancs liquoreux. Face au Sauternais, l'appellation Loupiac connaît aujourd'hui un regain de notoriété qui la place en tête des appellations de rive droite, devant Sainte-Croix-du-Mont. Il n'en fut pas toujours ainsi.

A travers l'analyse de multiples documents disponibles dans les archives de la commune et notamment à partir des documents cadastraux de 1820, notre projet a été de chercher dans l'évolution récente, aux XIX^e et XX^e siècles, les facteurs, principalement humains qui expliquent cette réussite, étant admis³ que les terroirs de Loupiac ne constituent pas vraiment une exception par comparaison avec les communes voisines.

Aucune étude ne permet actuellement de préciser quelle pouvait être la place de la viticulture à Loupiac avant la Révolution. Certes se trouvent à Loupiac les vestiges d'une villa gallo-romaine qui aurait appartenu au célèbre poète latin Ausone, gouverneur de Trèves et de Burdigala et à propos de laquelle il aurait évoqué alors "les collines de Lupicius et leurs parures de pampres", prouvant par

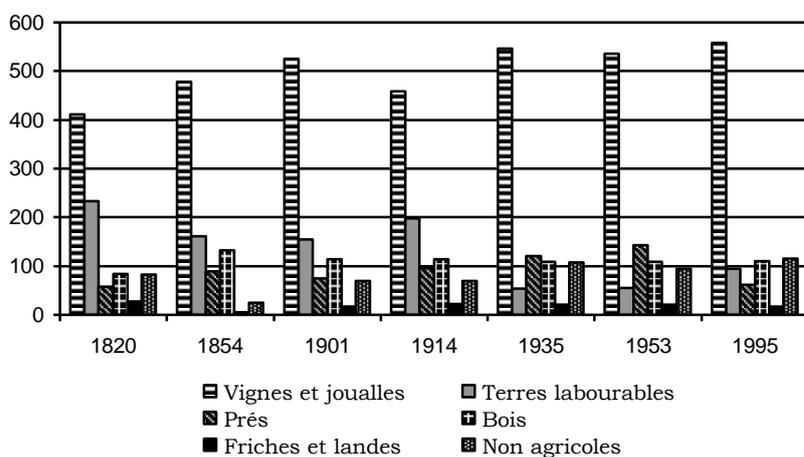
¹ CAILLARD Mathilde, maîtrise de Géographie, Université Montaigne-Bordeaux3, 1996

² HINNEWINKEL Jean-Claude, professeur agrégé de Géographie, Université Montaigne-Bordeaux3

³ HINNEWINKEL, J.Cl. Terroirs et vins blancs liquoreux en rive droite de la Garonne dans ce numéro.

la même l'existence de la vigne. En tout état de cause celle-ci est attestée au Moyen-âge, comme sur toutes les côtes de rive droite de la Garonne. Par contre, aucune mention de Loupiac n'est faite dans la fameuse classification de 1647 établie par les jurats de Bordeaux, contrairement aux deux paroisses voisines, Cadillac et Sainte-Croix-du-Mont.

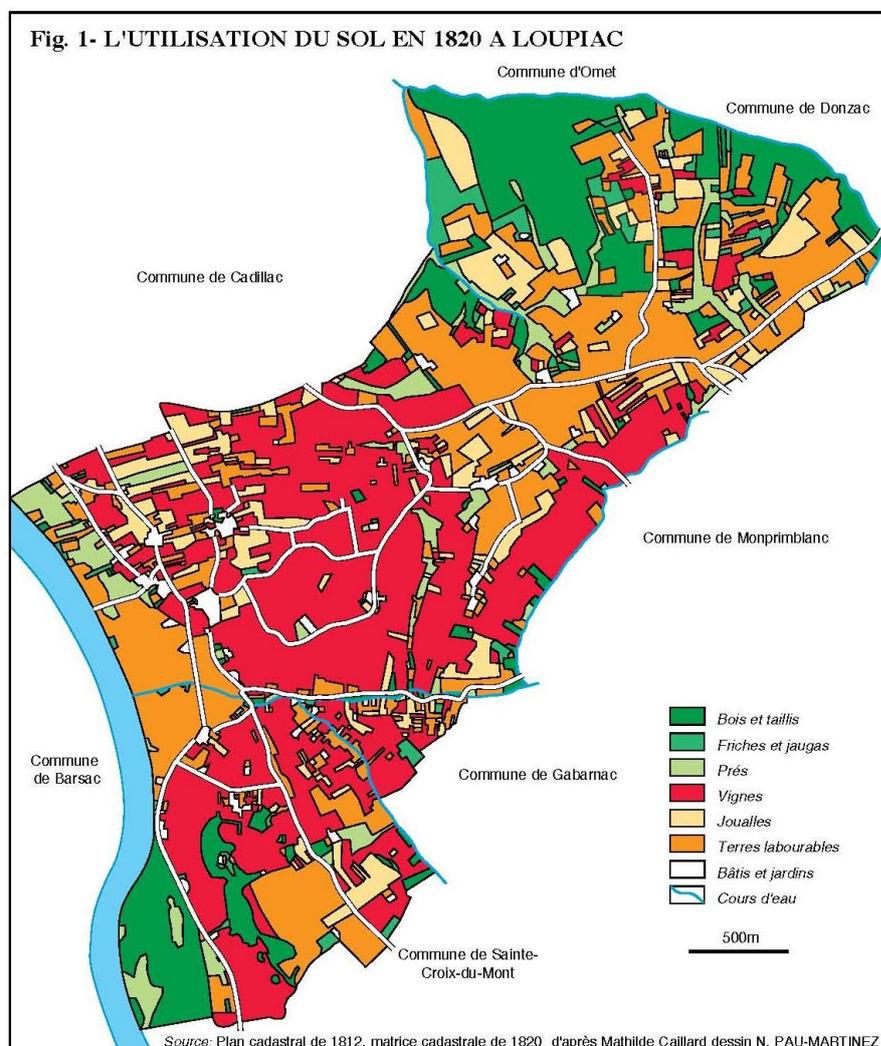
On signalera seulement qu'en 1766, les deux-tiers de la commune étaient occupés par des vignes (joualles ?), le reste étant partagé entre cultures céréalières et prairies⁴. Malgré le caractère très approximatif de cette évaluation, il est permis d'en déduire qu'à l'orée du XIX^e siècle, Loupiac est déjà une commune très marquée par la viticulture.



Graph. 1 - L'utilisation du sol à Loupiac depuis 1820 (source : matrices cadastrales)

⁴ Etats des paroisses de l'élection de Bordeaux pour 1766, Archives départementales de la Gironde, C 4549.

1- Loupiac au début du XIX^e siècle



1.1- Une polyculture contestée sur les versants bien exposés

Vers 1820, les 411,9 hectares plantés en vigne sur la commune occupent près de la moitié de la surface agricole utilisée. La place de la vigne est donc déjà considérable et sa localisation apparaît étroitement fonction de la morphologie du terrain. Comme cela est visible sur la figure 1 les vignes sont regroupées dans le centre et le sud de la commune, en dehors des palus ; seules quelques petites parcelles sont disséminées dans le secteur nord. Ainsi les vignes sont assez proches du fleuve et se situent

essentiellement sur les versants argilo-calcaires du plateau exposés au sud.

En ce début du XIX^e siècle, la vigne n'a pas le même visage qu'aujourd'hui. En général, comme sur le domaine de Rondillon⁵, elle est plantée très serrée, à raison de 10 000 pieds à l'hectare environ, et en foule, c'est-à-dire sans alignement. Les ceps sont ainsi intercalés pour rompre l'écoulement des eaux sur les pentes. Les ceps sont espacés d'un mètre et chacun est pourvu d'un long tuteur, la carrassonne, autour duquel on fixe les branches avec des liens de vime lors du levage. La taille la plus courante est la taille en gobelet mais il n'existe ni méthode, ni règle à suivre. Le travail de la vigne est manuel, il se fait à la bêche autour du pied trois fois par an. Par contre le remontage de la terre se fait à dos de mulet.

Les joualles occupent alors une place assez marginale avec seulement 102 ha soit un peu plus de 11 % de l'espace communal. Les "petites joualles", relativement étroites, dominant. Des arbres fruitiers sont intercalés entre les pieds de vigne ; entre les rangs, espacés de 6 mètres environ, sont cultivés plantes fourragères ou céréales, mais aussi des pommes de terre ou autres légumes et tubercules. Elles se situent en grande partie dans le Nord de la commune, sur le plateau, le long des versants exposés au nord, et aussi sur la haute terrasse de la Garonne en direction de Cadillac.

Comme le montre l'existence des joualles, cette viticulture s'inscrit dans le cadre d'une polyculture de subsistance. Les Surfaces Toujours en Herbe (S.T.H.) occupent 57,8 hectares soit 6 % de la commune, ce qui est relativement peu. Les prés sont surtout situés le long des ruisseaux. On les trouve aussi sur les palus humides, et à moindre échelle à proximité des habitations pour des raisons pratiques concernant le pacage du bétail près des bâtiments d'exploitation et des étables ou écuries. Dans la première moitié du XIX^e siècle, toutes les exploitations agricoles possèdent des bêtes de travail, vaches, bœufs ou plus rarement, chevaux. Les terres labourables (T.L.) occupent près d'un quart de la commune avec 232,8 hectares en 1820, sachant que sont aussi comprises dans ces surfaces les terres en jachère. Elles se situent en partie sur le plateau de l'Entre-deux-Mers, au nord de la commune, et sur les terres humides des palus. On y sème des céréales, des légumes secs, des tubercules et racines et en plus petite quantité, le plus souvent dans les potagers - parfois immenses par rapport à ce que l'on nomme ainsi aujourd'hui - d'autres cultures alimentaires parmi

⁵ BORD, G. Un vignoble Bordelais aux XVIII, XIX et XX^e siècles (domaine de Rondillon à Loupiac). La revue méridionale, avril à juillet 1924.

lesquelles on peut citer les choux, asperges, citrouilles, cornichons, fraises... Alors que la polyculture subvient aux besoins quotidiens, la viticulture assure les bénéfices qui, quand ils sont suffisants, sont utilisés pour les investissements.

Bois et taillis de chênes se rencontrent principalement au nord de la commune, dans les bas-fonds, sur les versants du plateau mal exposés au soleil et difficiles à travailler, mais aussi au sud, le long de l'escarpement abrupt qui surplombe les palus. Quelques saussaies ou oseraies bordent la Garonne, dans les zones humides. Ces plantations se situent souvent sur de petites parcelles, le long d'une pièce de vigne, ou dans un espace réduit, difficile d'accès ; on les trouve dispersées sur les palus à l'ouest de la commune, mais aussi tout au sud où le secteur boisé des terres basses est occupé par l'oseraie du Château Du Cros, la plus vaste exploitation de Loupiac à l'époque.

Des friches occupent 27,4 hectares, soit 3 % de la superficie communale. Il s'agit des étendues non cultivées où ne croissent que des herbes et des broussailles. Ce sont des surfaces incultes où se développent principalement des genêts. Ces espaces se localisent autour des bois, dans des endroits peu propices aux cultures mais néanmoins accessibles au nettoyage. Ce peut être des terrains déboisés en attente d'être plantés en vigne ; la plantation n'avait lieu en général que sept années après le défrichement.

1.2- Des vins blancs déjà renommés

Au début du XIX^e siècle, les vins de Loupiac sont déjà rouges ou blancs. Les blancs proviennent depuis au moins le milieu du XVIII^e siècle de vendanges tardives et de tries successives : ainsi en 1752, la récolte des blancs a commencé le 10 novembre, "*sans avoir fait auparavant une trie*", pour se poursuivre jusqu'au 28^e. Ce sont des "vins de l'arrière saison", qu'on appelle "vins de côte moelleux" et qui, s'apparentant au Sauternes et au Barsac, ont déjà une excellente réputation. Ainsi dans sa "*Topographie de tous les vignobles connus*", A. Julien⁷ indique "*Sainte-Croix-du-Mont et Loupiac... font des vins qui conservent longtemps leur liqueur ; ils ont de la finesse et une sève très agréable qui leur est particulière*". Ils les rangent alors dans la troisième classe des vins blancs du Bordelais, derrière les vins du Sauternais puis de Langon et Cérons, mais devant ceux de Langoiran, Rions et Cadillac. Pour M. Paguierre, courtier en vins, Loupiac et Sainte-Croix-du-Mont "*sont les premiers*

⁶ BORD, G. op. cit.

⁷ JULIEN, A. *Topographie de tous les vignobles connus*, 2^e édition. Paris, 1922.

vins de côtes du département ; ils sont même classés parmi les grands vins blancs (et surtout ceux de Sainte-Croix-du-Mont), parce que ces vins gagnent beaucoup en vieillissant...". Toutefois "les vins de Loupiac se vendent en général de 10 à 15 francs de moins que ceux de Sainte-Croix-du-Mont⁸." Les cépages utilisés sont nombreux : "A Sainte-Croix-du-Mont, Loupiac, Baurech, Cambes et dans les autres vignobles de côtes, les vins blancs sont le produit du mélange des plants dits le sauvignon, la muscadelle (appelée par M. Paguierre muscadet doux ou résinotte) la chalosse, le blanc doux, et la folle-blanche⁹."

Par contre les vins rouges semblent généralement moins bien cotés "Les communes de... Cadillac, Loupiac, Sainte-Croix-du-Mont produisent peu de vins rouges ; ceux qui s'y récoltent, quoique assez colorés, sont, à quelques exceptions près, d'une qualité ordinaire¹⁰." Toutefois, pour A. Julien¹¹ "plusieurs autres vignobles des environs de Cadillac produisent des vins de côte de qualité ; ils ont du corps, du spiritueux, et sont susceptibles d'acquérir en vieillissant de la légèreté, de la sève, et un goût agréable". Ils les assimilent aux vins de Bourg...

Les vins se vendent au "tonneau de quatre barriques", mais, le transport du vin par voie terrestre est très cher, car les chemins sont difficilement praticables avec un chargement de barriques : ainsi à quelques kilomètres de la Garonne, on dépense plus pour transporter le vin des chais, aux quais d'embarquement, que pour le transport fluvial jusqu'à Bordeaux: "J'ai entendu raconter que beaucoup de petits récoltants, pour éviter des frais aussi élevés, roulaient les barriques à la main d'assez loin dans l'arrière-côte jusqu'au port d'embarquement, à Viole ou à la Concane"¹²."

Rouges ou blancs, destinés à l'autoconsommation ou à la commercialisation, ces vins proviennent de propriétés très hétérogènes.

1.3- Une pléiade de micro-propriétés

Il y a 418 propriétaires sur la commune de Loupiac. Parmi eux, près des deux-tiers possèdent moins d'un hectare, soit à eux tous moins de 10 % du territoire communal. Par contre 13 % sont à

⁸ PAGUIERRE, M. Classification et description des vins de Bordeaux et des cépages particuliers au département de la Gironde, mode de culture, Bordeaux, 1829.

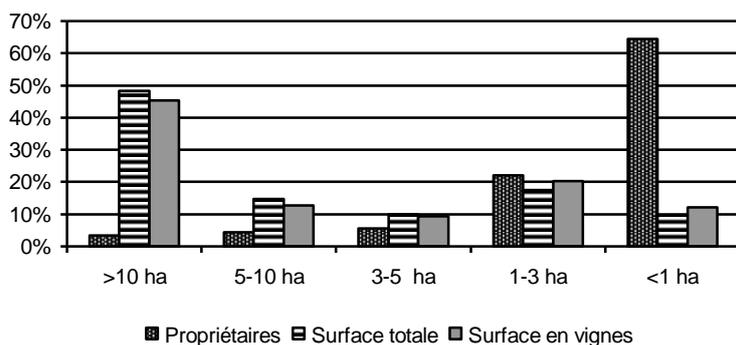
⁹ PAGUIERRE, M. op. cit.

¹⁰ FRANCK, W. Traité sur les vins du Médoc et autres vins rouges du département de la Gironde, Bordeaux, 1824.

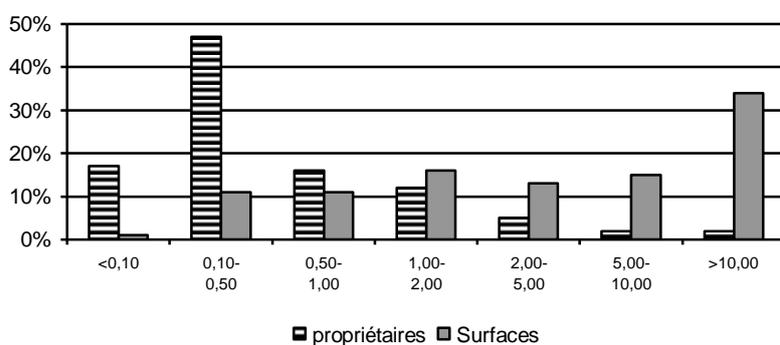
¹¹ JULIEN, A. op. cit.

¹² Tradition orale recueillie lors d'un entretien avec un viticulteur.

la tête de plus de 3 hectares et concentrent entre leurs mains près des trois quarts des surfaces disponibles, les 14 propriétaires de plus de 10 hectares détenant à eux seuls près de la moitié du patrimoine loupiacais. Et pour les surfaces en vignes là situation est à un ou deux points près la même.



Graph - 2 - Les propriétaires de Loupiac en 1820 (source matrice cadastrale)



Graph. 3 - Les propriétaires de vignes à Loupiac en 1820

La propriété viticole est en effet très concentrée elle aussi et environ un quart des propriétaires ne possèdent pas de vignes. Par contre 6 d'entre eux en détiennent le tiers et les 13 plus gros propriétaires de vignes, avec des superficies supérieures à 5 hectares contrôlent la moitié du vignoble.

Ces propriétés sont assez groupées¹³ et leurs caractéristiques sont étroitement liées à celles des conditions d'utilisation du sol de leur lieu d'implantation. Ainsi celles qui sont installées sur le plateau recensent assez peu de vignes (moins de 20 % pour une moyenne de 35 % à Loupiac) alors que les terres labourables (40 % contre une moyenne de 28 %) constituent la part la plus importante des domaines. C'est notamment le cas du château Ricaud, propriété d'un Bordelais et où, pour 49,48 ha recensés, on compte 13,36 ha de terres labourables, 13,58 ha de bois, 5,84 ha de prairies et 6,59 ha de joualles, aucune vigne en plein n'étant mentionnée.

Par contre pour les propriétés installées sur les longs versants argilo-calcaires, la place des vignes dépasse 40 % et celle des terres labourables tombe à 25 % en moyenne avec toutefois des nuances fortes puisque certaines grosses propriétés comme le château Pontac (30,37 ha) appartenant à un négociant bordelais compte plus de 75 % de sa superficie en vignes, tout comme le domaine de Rondillon (13,18 ha de vignes pour un total de 16,95 ha). Dans le cas de moyennes et petites propriétés appartenant à des personnes ne résidant pas sur la commune, le taux peut atteindre entre 80 et 100 %. Par contre sur la moyenne terrasse aux confins de Cadillac, un foisonnement de petites propriétés souvent entre les mains de Cadillacais, donne la primauté aux joualles.

Il paraît également intéressant de noter que pour les 255 propriétaires dont est connu le lieu de résidence :

- 161 habitent sur la commune, et y possèdent 528,36 hectares soit les deux-tiers du patrimoine.

- 64 résident dans les communes limitrophes et détiennent près de 90 hectares (12 %) à Loupiac.

- 15 habitent à Bordeaux et possèdent 132,42 hectares à Loupiac (18 %). Parmi eux, deux sont négociants et leurs terres sont presque entièrement plantées en vignes. Quatre possèdent des exploitations de plus de 15 hectares, et seuls quatre autres possèdent moins de 1 hectare.

Cette répartition souligne la part assez importante des investissements bordelais dans une économie dont le caractère spéculatif est ainsi confirmé. Elle met aussi en lumière l'ouverture du territoire communal à des agriculteurs de communes voisines,

¹³ CAILLARD, M. L'évolution de l'occupation des sols à Loupiac de 1820 à 1995. Bordeaux, Institut de Géographie/CERVIN, 1996, p. (TER de maîtrise, Géographie, 1996). Cf. carte n°5.

laissant ainsi entrevoir l'existence autour de Loupiac d'un espace plus large, dans lequel des solidarités sont susceptibles de jouer.

Pour succincte qu'elle soit, cette analyse conduit également à distinguer in fine plusieurs types de propriétaires :

- les gros propriétaires, vigneron ou négociants ; sur le versant ils possèdent une vaste exploitation déjà essentiellement orientée vers la viticulture ; sur le plateau ils restent tournés vers une polyculture céréalière.

- les petits propriétaires. Artisans ou exerçant une profession libérale, Loupiacais, Cadillacais ou Bordelais ils confient leur terres généralement situées sur le versant à d'autres exploitants. Agriculteurs, ils exploitent eux-mêmes des vignes qui parfois viennent compléter une exploitation sise sur une commune voisine ou bien ils pratiquent une polyculture, dont la vigne, souvent plantée en joualle est un élément majeur dans le Sud de la commune, marginal dans le Nord.

Mise en valeur et appropriation variées permettent sur ce territoire communal étendu de recenser quatre grands types d'occupation de l'espace et deux organisations différentes.

1.4- Deux "Loupiac"

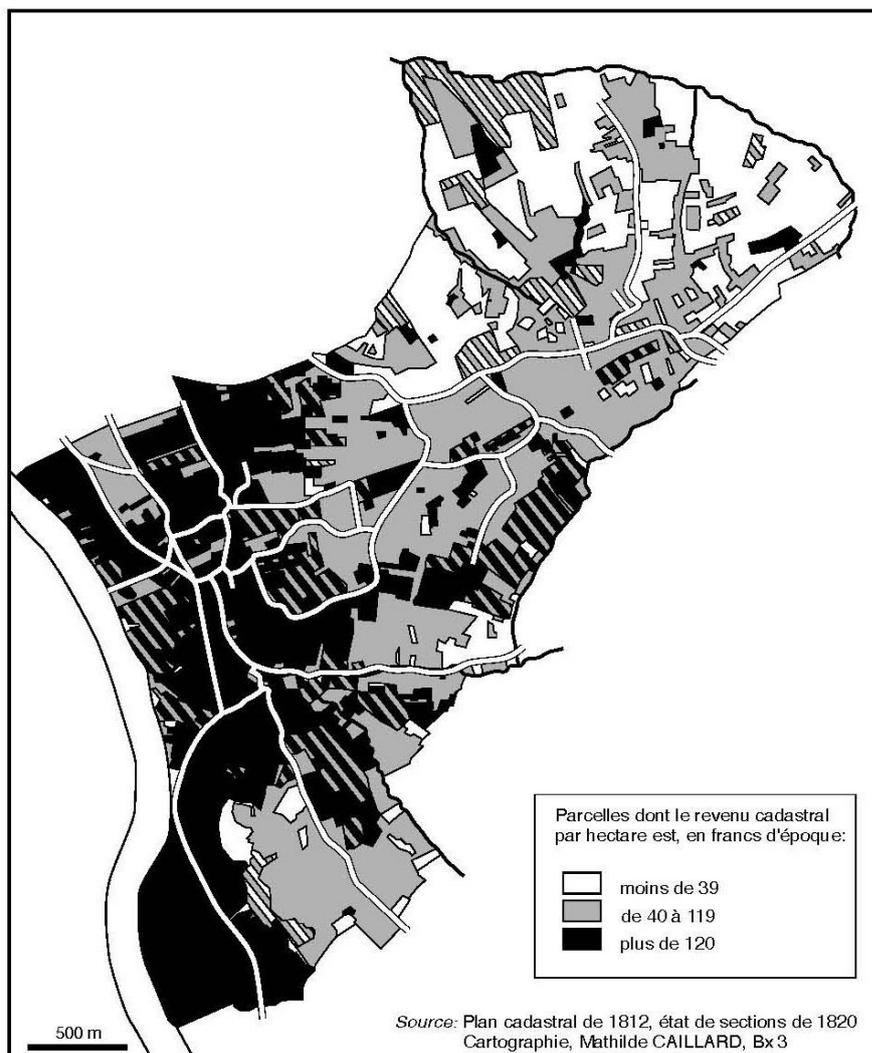
- au Sud, un ensemble constitué autour de l'alignement des hameaux qui jalonnent le pied des coteaux associe :

- * la basse plaine alluviale ou palus, occupée principalement par des prés et des terres labourables ; la forte valeur cadastrale s'explique par la rareté des prairies, alors que l'élevage se développe pour le trait, mais aussi bien sûr par la fertilité des sols alluviaux. On note également le très bon classement des "saussaies" à l'extrême sud de la commune en bordure de Garonne (fig. 2)

- * les pentes argilo-calcaires presque entièrement colonisées par les vignes en plein car bien exposées à l'ouest et au sud, bien égouttées et sans doute souvent peu propices aux cultures céréalières car en pente trop accentuée ; par ailleurs les sols plus graveleux y sont généralement plus maigres. A proximité de la Garonne, la valeur cadastrale est très élevée car le transport des barriques pour atteindre le fleuve est réduit ; c'est là que se localisent la plupart des vignes de classe 1 (valeur cadastrale comprise entre 150 et 180 F l'ha). La valeur cadastrale diminue ensuite vers l'amont des versants. C'est sur ces pentes que se situent la plupart des grandes propriétés viticoles de Loupiac. La part consacrée à la vigne approche souvent 50 %, atteint 75 % dans le cas d'un négociant bordelais et même plus de 85 % pour une dizaine de petits propriétaires (moins de 5 ha) habitants hors de la

commune. La part des grandes propriétés y est prépondérante, sauf sur la moyenne terrasse et sur les basses pentes à proximité de Cadillac où les petits propriétaires l'emportent.

Doc. 2- LA VALEUR CADASTRALE DES TERRAINS
NON BATIS EN 1820 A LOUPIAC (Gironde)



- au Nord, sur le plateau, un second ensemble structuré autour de quelques hameaux épars est le domaine privilégié des labours céréaliers avec parfois quelques joualles ; les sols limoneux qui recouvrent les anciennes alluvions graveleuses de la Garonne sont assez fertiles et faciles à travailler compte tenu de la faiblesse

des pentes ; la valeur cadastrale des terres ne dépasse les valeurs moyennes que dans les fonds de vallons, pour des prairies, des saussaies. Les vignes qui s'y trouvent sont alors moins bien cotées que celles des pentes et leur valeur cadastrale est presque toujours inférieure à 80 francs. Comme nous l'avons signalé les propriétés implantées ici sont orientées vers la polyculture avec un faible pourcentage de vignes quand ces dernières ne sont pas absentes comme au Château Ricaud. Par ailleurs ce sont les propriétés loupiaçaises de petites tailles qui dominent. Cet ensemble se prolonge par les pentes exposées au nord, au-dessus du ruisseau de Ricaud, et abandonnées à la forêt, principalement de chênes ; ce sont là les parcelles de plus faible valeur cadastrale.

Ainsi au début du XIX^e siècle la répartition des cultures sur la carte de l'occupation des sols paraît très dépendante du milieu physique. L'implantation des agriculteurs, producteurs de vin liquoreux, sur cette commune n'est pas due au hasard mais plutôt à la concentration de caractéristiques physiques favorables et propres à quelques communes de la rive droite de la Garonne caractéristiques aux premiers rangs desquelles figurent bien sûr des pentes bien égouttées, des sols graveleux et une bonne exposition mais aussi et peut-être surtout la proximité de la Garonne¹⁴. Et tout naturellement les terroirs les plus appréciés fiscalement sont situés non loin des petits ports qui la jalonnent. Ils sont la base d'une vocation viticole qui ne sera par la suite jamais démentie¹⁵.

2- L'affirmation de la prépondérance viticole

La confirmation de cette vocation ne se fit toutefois pas sans aléas.

2.1- Les temps troublés de la seconde moitié du XIX^e siècle

Les premières difficultés sont dues à l'oïdium, aussi appelé "maladie blanche", qui fait son apparition sur la commune dès 1853. Les rendements viticoles sont alors en baisse et passent, en quelques années, pour la production de vins liquoreux sur le canton de Cadillac, de 15 à 5 hectolitres par hectare. Aussi le prix d'un tonneau de vin qui était resté stable vers 160 francs de 1835 à 1850, passe à 425 francs en 1853 et à 555 francs en 1856¹⁶. La crise

¹⁴ HINNEWINKEL, J.Cl. A propos des noyaux d'élites... l'exemple de Sainte-Croix-de-Mont, p. 00 de ce numéro.

¹⁵ DION, R.

¹⁶ BORD, G. op. cit.

due à l'oïdium a donc multiplié le prix du vin par plus de trois en cinq ans.

Pendant cette période difficile, les agriculteurs loupiacais se tournent vers d'autres ressources, comme la culture des petits pois qui s'est énormément développée sur la commune. Plusieurs d'entre eux exploitent de plus en plus les bas-fonds en y cultivant la luzerne ou le blé.

La mise au point du soufrage par soufflet en 1857 permet à la production de redevenir normale dès 1859. Le prix du tonneau de vin liquoreux de Loupiac redescend alors à 325 francs cette année là et les années 1860 constituent une brève période de prospérité durant laquelle la commune crée et développe les chemins vicinaux, ce qui favorise nettement le transport des marchandises vers la Garonne où le trafic portuaire de la commune est de 5 à 10 000 tonnes. Durant cette décennie, les exploitations communales produisent 650 à 750 tonneaux de vin par an. Les superficies plantées en joualles sont en net recul.

Les vins blancs de Loupiac sont alors : "... *fins et agréables, se rapprochant dans les vignobles situés sur les coteaux bien exposés, des vins de Sainte-Croix-du-Mont. Ils sont produits par 1/3 sémillon, 1/3 blancaubat, 1/3 sauvignon, blanc verdet, muscadet et malvoisie ; sur les plateaux le sémillon se trouve dans une proportion moins forte ; prix de primeur, de 400 à 700 francs pour les premiers crûs de la commune ; de 350 à 500 francs pour les crûs ordinaires*¹⁷."

On apprend aussi que les vins rouges de côtes et de palus de Loupiac sont essentiellement élaborés à partir de malbec, de grapput, de merlot, de mancin et de piquepot. Ces vins colorés sont vendus à Bordeaux de 250 à 350 francs le tonneau, sachant que les vins de côtes, plus fins, ont le plus de valeur. On constate qu'ils sont nettement moins chers que les vins blancs de la commune.

La moindre proportion du sémillon sur le plateau, au profit de cépages blancs moins "fins" ou rouges, est la marque d'une viticulture moins orientée vers la production de "grands vins blancs". Et cela confirme l'opposition entre les deux espaces définis plus haut.

L'équilibre est bientôt rompu par l'apparition du terrible "*phylloxera vastatrix*", découvert le 11 juin 1869 à Floirac. Cet insecte qui vit dans le sol, s'attaquant aux racines des vignes en

¹⁷ COCKS, Ch. Bordeaux et ses vins, 3^e éd. Bordeaux, éd. Féret et fils, 1874.

entraînant la mort du cep se développe et se propage plus rapidement dans les sols graveleux et calcaires secs grâce aux micro-fissures ; au contraire, les sols humides et homogènes ralentissent sa progression. Les récoltes se maintiennent donc plus longtemps sur les palus et les sols limoneux du plateau.

Les conséquences sont dramatiques pour une bonne partie du Bordelais, et la commune de Loupiac, touchée en 1873, n'est pas épargnée par la diminution de la production viticole.

Sur le domaine de Rondillon¹⁸, comme ailleurs, le nombre des tonneaux de vins récoltés s'effondre à nouveau :

Années	Vins blancs	Vins rouges
1874	145	10
1875	109	10
1876	73	7
1877	53	8
1878	52	5
1879	38	3
1880	17	1
1881	6	0
1882	6	0
1883	6	0
1884	6	0

Aussi le 17 octobre 1876, à la demande de la Préfecture, le maire de la commune communique que sur 500 ha de vignes plantées à l'apparition de l'insecte, seules 30 à 40 n'ont pas encore succombé¹⁹. Les propriétaires cherchent alors à nouveau des productions de remplacement, et, heureusement pour l'économie rurale, cette période difficile coïncide avec de fortes productions sur les nombreux arbres fruitiers complantés dans les joualles et entre les pieds de vigne.

L'encépagement des palus et les pulvérisations ne furent ici comme partout que des solutions marginales ou éphémères. Par contre le greffage des cépages locaux sur le *Riparia-gloire* se révèle être la solution "anti phylloxera" tout en favorisant la qualité des vins, seuls des greffons des cépages fins remplaçant bien souvent les nombreuses variétés d'avant la crise phylloxérique. Et sur la commune de Loupiac on ne trouve bientôt que trois cépages

¹⁸ BORD, G. op. cit.

¹⁹ Archives communales de Loupiac.

blancs : le sémillon, le sauvignon et la muscadelle. Quand aux rouges, il s'agit surtout de malbec, de bouchales et de merlot.

La commune fut aussi touchée par le mildiou en 1880. Mais, bien qu'ayant surpris les viticulteurs, cette dernière maladie est rapidement traitée avec un mélange de sulfate de cuivre et de chaux appelé "bouillie bordelaise", réutilisée préventivement dès 1884. Suite à tous ces maux, la reconstruction du vignoble se fait progressivement durant les années 1890 et le début du XX^e siècle.

2.2- La reconstruction d'un grand vignoble de vins blancs au début du XX^e siècle

2.2.1- Une "révolution viticole"

Il s'agit en effet d'une véritable révolution car les pièces de vigne changent de visage. Comme à Rondillon²⁰, la plupart des exploitants replantent la vigne en rangs, et non pas en foule comme auparavant, tout au moins sur les parcelles les plus accessibles. Les pieds sont espacés de deux mètres environ, et on installe un piquet tous les cinq à six mètres pour maintenir trois rangs de fils auxquels seront liés les cepes et les astes. Le nombre de pieds à l'hectare est nettement moins important qu'avant et ce système de plantation en ligne permet un travail plus profond et surtout l'utilisation de nouveaux outils mécaniques.

Les superficies plantées en vignes retrouvent vite leur niveau maximum du milieu du XIX^e (graph. 1) mais il s'agit dès lors d'une culture plus intensive qu'autrefois : travail des rangs à la charrue, et non pas chaque pied individuellement à la bêche. Cette période de renouveau du vignoble accélère la disparition des joualles tandis que les terres labourables régressent au profit de la vigne bien sûr mais aussi des terres non agricoles. Quant aux prairies elles se maintiennent avec l'essor de la traction animale dans le travail des nouvelles vignes.

Mais en ce début de siècle, le Bordelais tout entier est pris d'une véritable frénésie et les quantités de vins produites sont telles qu'avant la Première Guerre mondiale le monde viticole subit déjà les effets d'une surproduction. La commune de Loupiac n'est pas épargnée et on y note l'apparition d'un phénomène de mévente, d'autant plus qu'à cette époque les vins de Loupiac étaient moins bien cotés que ceux de son voisin Sainte-Croix-du-Mont.

Les crises de la fin du XIX^e siècle avaient, dès 1887, conduit quelques viticulteurs de Loupiac à proposer la création d'un

²⁰ BORD, G. op. cit.

syndicat de lutte contre le phylloxéra. Leur demande acceptée par un arrêté du 26 mai 1887 pris par le préfet de Bordeaux a surtout alors pour objectif d'obtenir une aide de l'Etat dans la lutte contre le néfaste insecte.²¹ Mais c'est un point de départ d'une volonté de coopération qui débouche en 1900 sur la création du "Syndicat des vigneron de Loupiac". Son rôle est alors de "*défendre les intérêts économiques, viticoles et communaux de ses membres*"²², face notamment aux difficultés de commercialisation des vins. Il fut essentiel lors des diverses négociations concernant les Appellations d'Origine Contrôlée.

2.2.2- Une appellation de vins blancs liquoreux

Comme toutes les autres communes viticoles de Gironde, Loupiac fut en effet plongée à la veille de la Première Guerre mondiale dans la bataille des appellations²³. Ainsi, le 19 octobre 1919, le syndicat des vigneron de Loupiac accorde le droit à *'Appellation d'Origine Loupiac* à onze communes qui sont Loupiac, Gabarnac, Cadillac, Monprimblanc, Béguey, Omet, Donzac, Laroque, Saint Maixant, Verdélais, Semens. Ce droit n'est reconnu que sous certaines conditions : tout d'abord, en ce qui concerne la localisation des vignes, seuls les vins récoltés sur les communes précédemment citées hormis les secteurs de palus ont droit à cette *Appellation d'Origine Loupiac*. Au niveau des cépages utilisés, les vins prétendant à cette appellation doivent être élaborés à partir de semillon, de sauvignon et de muscadelle, touchés par la pourriture noble et vendangés tardivement par triées successives²⁴. "Loupiac" devient ainsi une petite appellation régionale.

Mais la poursuite des problèmes de commercialisation, la "fraude" de certains viticulteurs qui auraient commercialisé sous l'appellation Loupiac des vins issus de territoires hors de la zone définie, amènent, quelques années plus tard, le syndicat des vigneron de Loupiac à demander que l'aire soit réduite aux communes de Loupiac, Gabarnac, Monprimblanc et Cadillac. Aussi entre 1925 et 1930, sont intentés de nombreux procès par toutes les communes concernées, dont le syndicat de Loupiac qui doit faire face aux réclamations de sept communes voisines. A la suite de quoi, le tribunal civil de Bordeaux défend l'appellation à Béguey, Omet, Laroque et Donzac, entraînant des contestations des deux

²¹ Règlement du syndicat contre le phylloxera, commune de Loupiac, art 4, archives communales.

²² Statuts du syndicat des vigneron de Loupiac (Gironde), art.3, archives communales.

²³ ROUDIE, Ph. op. cit.

²⁴ CELESTIN, P. Les appellations d'Origine Bordelaises. Bordeaux, s. éd. 1932.

parties : d'une part le syndicat des vignerons de Loupiac qui n'est pas satisfait, d'autre part les communes qui ont été exclues du droit de produire du vin d'*Appellation d'Origine Loupiac*. Enfin, un arrêt de la cour de Bordeaux, datant du 28 juillet 1930, réforme le jugement du tribunal civil et décide que seuls les vins récoltés sur la commune auront désormais droit à l'appellation hormis ceux des terres d'alluvions, les palus. Ce que confirme un décret-loi promulgué le 30 juillet 1935, consacrant les *Appellations d'Origine Contrôlées* (A.O.C.).

L'idée d'une appellation régionale de vins blancs liquoreux au coeur des coteaux de rive droite face au Sauternais a fait long feu... Par le texte du décret du 11 septembre 1936 les vins d'*Appellation d'Origine Contrôlée Loupiac*, doivent : "*provenir des cépages suivants, à l'exclusion de tout autre : sémillon, sauvignon, muscadelle... la vinification devra être faite à l'aide de raisins arrivés à la surmaturation (pourriture noble), récoltés par triées successives...*"

La vigne occupe alors environ 57 % du territoire communal, les terres labourables ne couvrant plus que 5 %, alors que les prairies viennent en seconde position avec 15 % devant les bois 11 % (graph. 1). Cette répartition confirme le caractère de monoculture viticole de l'économie loupiacaise, l'essor des prairies étant lié à la mécanisation de certains travaux agricoles et donc à l'accroissement du cheptel de trait. La grande majorité des vins issus de Loupiac sont alors des vins blancs qui bénéficient pour la plupart de l'appellation Loupiac. Ainsi en 1938, 87 % de la récolte furent déclarés en A.O.C. "Loupiac".

2.3- Les années difficiles

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la situation a en apparence peu évolué et en 1953 les données sont assez comparables à celles de 1935 (graph. 1). A la fin des années 1950²⁵, la commune compte 122 exploitations viticoles ce qui est encore considérable. Beaucoup d'entre elles sont minuscules : 50 ont une superficie viticole inférieure à un hectare, 37 comptent entre 1 et 3 hectares de vignes, 27 de 3 à 7 et seulement 6 comptabilisent plus de 15 hectares.

Mais les changements dans les habitudes de consommation et les fraudes entraînent bientôt une profonde crise sur le marché des vins blancs avec des cours qui s'effondrent. Or Loupiac est

²⁵ Cadastre viticole de la Gironde, Ministère de l'agriculture, I V C C, service du cadastre viticole, 1964.

toujours presque exclusivement productrice de vins blancs liquoreux.

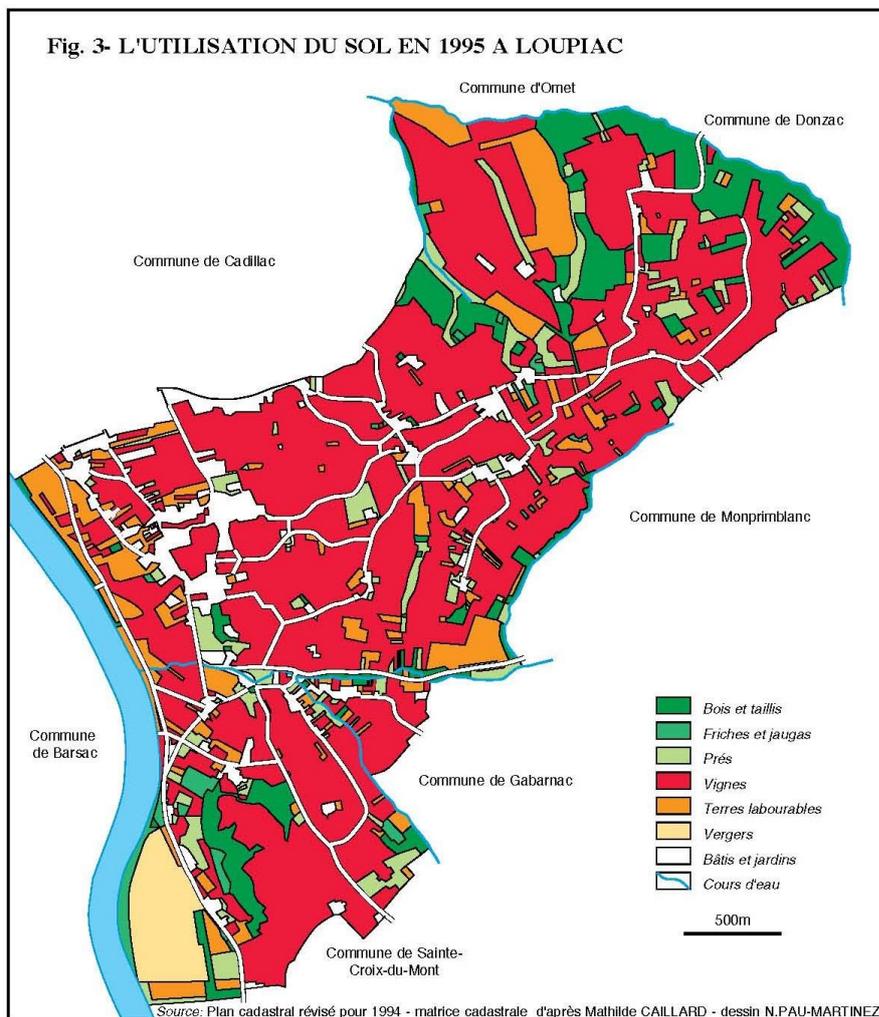
Alors un certain nombre de viticulteurs tentent de créer une coopérative à Loupiac afin de vinifier et vendre leurs récoltes en commun, louer des stands sur les foires ; ils prévoyaient même la construction de chais pour la coopérative, mais ceux-ci n'ont jamais vu le jour. Seules les étiquettes imprimées alors témoignent de cette tentative d'association. Et c'est pour partie en réorientant leur production, pour partie en restructurant leurs exploitations que les viticulteurs de Loupiac font face à la crise.

Celle-ci met fin à l'apogée des "vins d'or" avec la montée en puissance des Bordeaux rouges qui aboutit à une véritable diversification des activités viticoles, les deux vignobles qui ainsi se créent ne répondant pas aux mêmes logiques.

3- Loupiac aujourd'hui

3.1- La vigne omniprésente

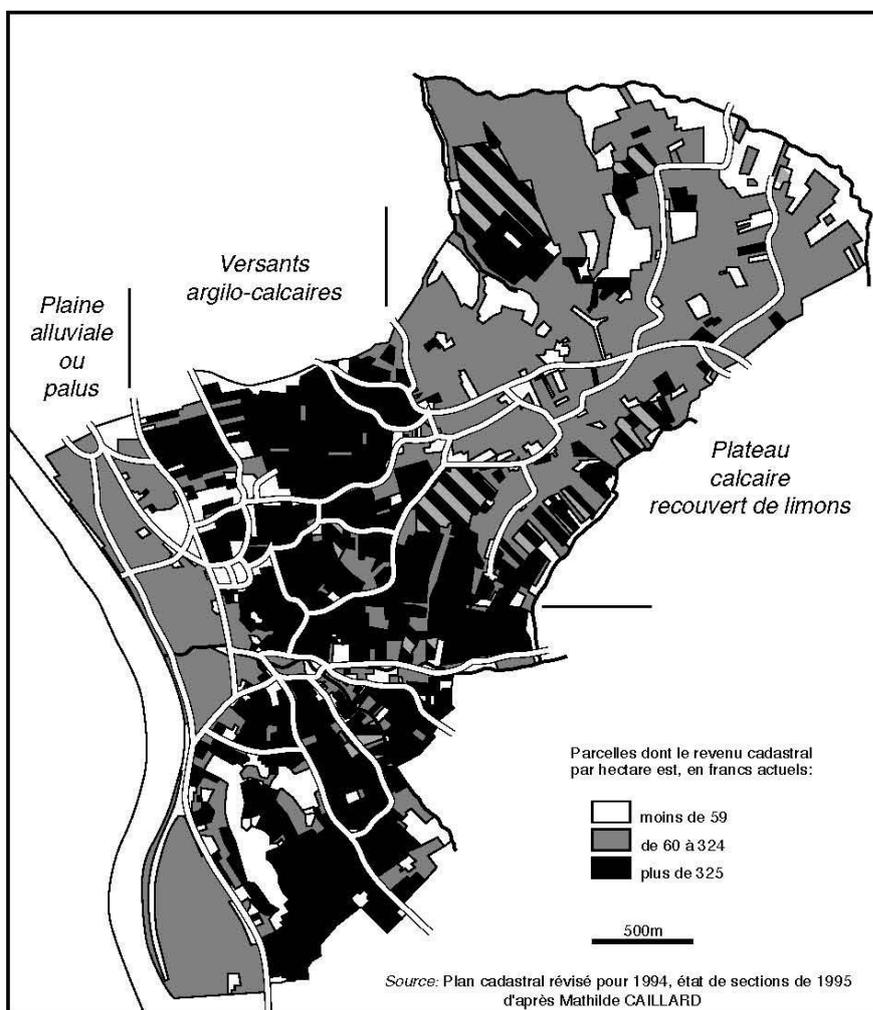
Avec 558,7 hectares en 1995, les vignes n'ont jamais été aussi étendues sur le territoire de Loupiac et, en dehors de la zone des palus et des fortes pentes au dessus du ruisseau de Ricaud et de ses affluents, elles occupent à peu près tout l'espace disponible (fig. 3).



En dehors d'une grosse exploitation mettant en valeur ses terres de palus par des cultures fruitières, la monoculture de la vigne est devenue la règle.

Cette suprématie viticole est confirmée par l'analyse de la valeur cadastrale des terres. Les valeurs des taxes foncières des vignes sont désormais supérieures à celles de tous les autres modes d'occupation du sol, vergers exceptés ; mêmes celles qui ne sont pas dans la zone A.O.C. ont une valeur supérieure aux meilleures terres labourables, aux meilleurs bois qui voient ainsi sanctionnée leur marginalité dans l'économie viticole dominante actuelle (fig. 4).

Fig. 4- La valeur des terrains non bâtis en 1995 à Loupiac



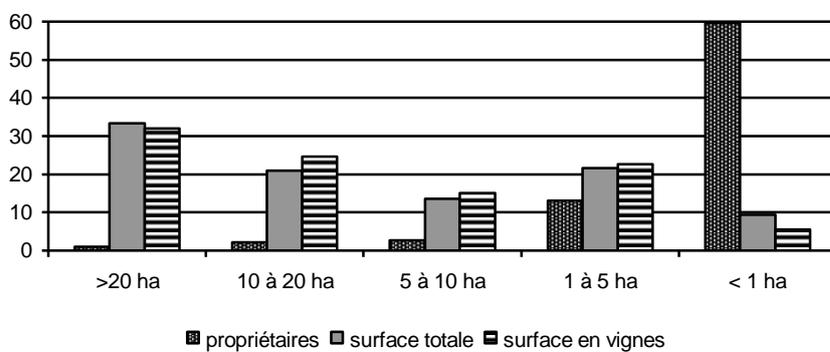
Il n'existe plus de parcelles de vigne à faible revenu cadastral, et l'écart qui était de 1 à 12 entre les vignes les mieux appréciées et les moins bien cotées s'est réduit pour n'être plus que de 1 à 2,3.

Faut-il voir dans cette relative uniformisation une certaine désaffection pour la reconnaissance des terroirs, suite à la législation de 1936 qui s'appuie principalement sur une logique administrative ?

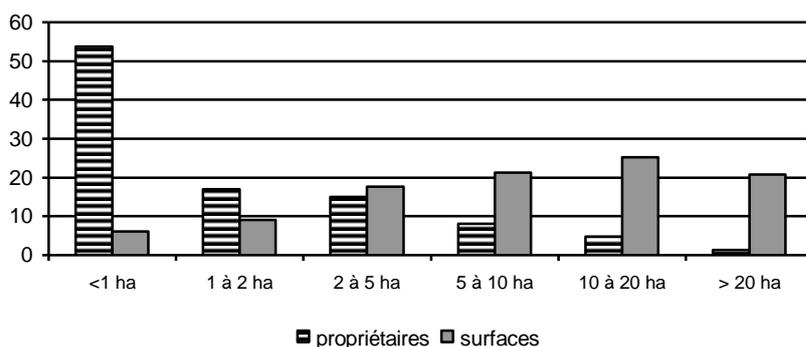
Ces vignes sont comme par le passé entre les mains d'un grand nombre de propriétaires.

3.2 -Des propriétaires plus nombreux pour un nombre de viticulteurs plus réduit

Si les propriétaires à Loupiac sont aujourd'hui plus nombreux qu'hier avec 523 personnes inscrites sur la matrice, il faut y voir la conséquence des partages et des héritages mais aussi de la rurbanisation avec la proximité de Cadillac et aussi de Bordeaux. Et 60 % des propriétaires possèdent moins de 1 hectare (graph. 4 et 5), la plupart ne possédant aucune parcelle de vignes.

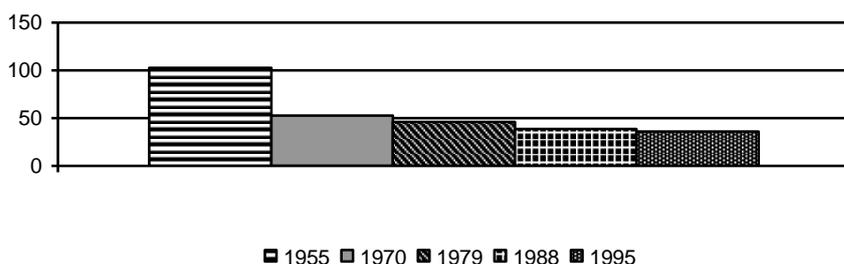


Graph. 4 - Les propriétaires à Loupiac en 1995 (source matrice cadastrale)



Graph 5 - Les propriétaires de vignes à Loupiac en 1995 (source matrice cadastrale)

Celles-ci sont aujourd'hui comme hier concentrées entre quelques gros propriétaires et si 212 personnes en possèdent encore, les trois plus grosses propriétés se partagent le cinquième du patrimoine viticole de Loupiac et ils sont 13 à disposer de la moitié des plantations.(graph. 4)



Graph. 6 - La baisse du nombre des exploitants à Loupiac (source R.G.A. et estimation 1995))

Il s'en suit une chute du nombre des exploitants, les propriétaires de petites étendues de vignes donnant le plus souvent leurs terres en fermage, lorsqu'ils ne sont pas agriculteurs dans les communes voisines. Car ceux-ci sont nombreux à posséder quelques pièces à Loupiac notamment à Cadillac (17), Monprimblanc (14), Sainte-Croix-du-Mont (6), totalisant quelques 150 ha principalement déclarés en A.O.C. Loupiac. Et bien entendu ils ne sont pas recensés dans les exploitants de Loupiac aux différents R.G.A. depuis 1950.

A cette réduction correspond une restructuration des exploitations ; si les exploitations de 5 à 10 hectares se maintiennent encore, en grande partie sans doute grâce à la vente directe, ce sont les exploitations de taille moyenne, entre 20 et 30 hectares qui progressent le plus. Il semble qu'il y ait là une taille raisonnable pour le fonctionnement d'une exploitation familiale.

Année	< 1 ha	1 à 5 ha	5 à 10 ha	10 à 20 ha	20 à 30 ha	> 30 ha
1970	5	18	11	12	1	6
1979	3	15	10	10	3	6
1988	6	7	11	6	4	5

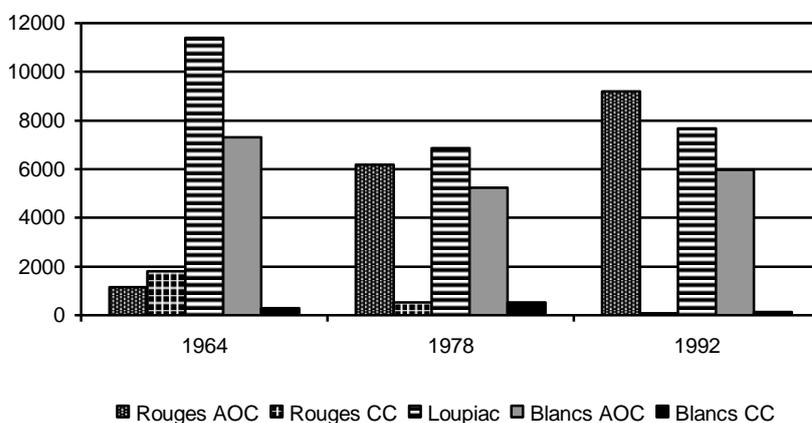
La taille des exploitations aux trois derniers recensements

(Source : R.G.A. de 1970, 1979 & 1988)

La restructuration des exploitations s'est accompagnée d'une véritable recomposition du vignoble.

3.3- Une production viticole plus diversifiée

Il s'agit certes ici de la production des exploitations sises à Loupiac et donc d'un bilan excluant les vignes de Loupiac entre les mains d'exploitants extérieurs et incluant des vignes d'autres communes englobées dans les exploitations de Loupiac. Toutefois le sens de l'évolution n'en est pas affecté : les années 1970 marquent un changement dans la production viticole de Loupiac avec, il est bon de le noter, la quasi disparition des vins de consommation courante mais surtout avec la forte progression des vins rouges.



Graph. 7 - L'évolution de la production des exploitations de Loupiac (source déclarations de récoltes)

Zone d'appellation communale de vins blancs liquoreux, Loupiac n'en est pas moins productrice de vins rouges, Bordeaux et Bordeaux supérieur, pour plus d'un tiers de la production. Cette production de vins rouges se développe surtout au nord du territoire communal, avec le Château de Ricaud par exemple, qui a défriché pour augmenter ses superficies cultivables et dont 70 % de la production est rouge. Et en un peu plus d'un quart de siècle la production est passée de 1 162 hl à 9 189 hl. Pendant le même temps celle des "Loupiac" perdait 30 %, passant de 11 395 hl à 7 683 hl, malgré la reprise de la fin des années 1980. Toutefois comme par le passé²⁶, la production de vins blancs reste majoritaire mais les "Loupiac" ne représentent plus que le tiers de la production locale contre près de 60 % en 1964. Et les Bordeaux rouges sont aujourd'hui les premiers en quantité avec 40 % de la production contre seulement 5 % en 1964.

Le reste des déclarations de récoltes est en Bordeaux blanc. Leur nature a quelque peu évolué et l'on est progressivement passé d'un blanc moelleux, en vogue encore au lendemain de la Seconde guerre mondiale à un Bordeaux blanc sec dans les années 1970. En 1993, ces derniers représentaient les deux tiers des surfaces déclarées en Bordeaux blanc.

De l'analyse de ces transformations, ressort l'existence de deux "terroirs viticoles" assez tranchés.

3.4- Deux logiques viticoles

L'observation de la figure 4 sur la valeur cadastrale des terres permet de constater une opposition assez forte entre :

- les versants argilo-calcaires exposés au sud, zone de culture traditionnelle de la vigne, dont l'estimation est élevée ;
 - le plateau, aux pentes faibles, recouvert de sol limoneux, autrefois consacré aux céréales et dont l'estimation est moindre.
- L'analyse de terrain, en l'absence d'un recensement précis, permet de souligner de fortes différences dans la conduite de la vigne et par la même dans les logiques viticoles des exploitants.

3.4.1- Sur le plateau, les "Bordeaux" et la production de masse

C'est là que l'on observe la proportion la plus importante de vignes larges et, sans entrer ici dans le débat sur la qualité, il est incontestable que l'objectif premier de ce type de conduite de la vigne est la rentabilité en diminuant les façons et donc les frais sans

²⁶ CAILLARD, M. op. cit.

perdre du point de vue des rendements²⁷. C'est là aussi que s'est développée au cours des dernières décennies l'implantation des cépages rouges, principalement merlot et cabernet-franc. C'est là enfin que se situent la plupart des 249 ha vendangés à la machine. Les rendements assez élevés, expliquent que sur à peine plus de la moitié des superficies déclarées par les exploitations y soit produit les deux-tiers des vins. Ces vins sont principalement destinés à la vente en vrac au commerce.

3.4.2- Sur les versants, les "Loupiac"

Les superficies déclarées en "Loupiac" constituent une réalité fluctuante souvent bien délicate à cerner. Elles varient en effet non seulement en fonction des données climatiques, les mauvaises années, les propriétaires déclassant leur vin en "Bordeaux" mais aussi de celles du marché comme il a été possible de le constater au cours des années 1970. Toutefois on constate depuis la fin des années 1980 une certaine stabilisation due à une série de bonnes récoltes certes mais aussi et sans doute surtout à une tenue correcte du marché et des cours.

Année	1982	1983	1984	1985	1986	1987
Ha	311	332	262	215	278	295

Année	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994
Ha	336	374	367	356	359	370	392

Surfaces déclarées en Loupiac

*(Source: déclarations de récoltes,
archives de la mairie de Loupiac)*

Ces vignes sont principalement plantées au pied de l'escarpement du sud de la commune, sur les éboulis calcaires, et sur les longs versants exposés au sud et à l'ouest. Evidemment, toute la commune, hormis les palus, étant déclarée zone d'A.O.C. Loupiac, certains exploitants qui ne possèdent pas de terres sur les versants ont des vignes vouées à la production de vin d'A.O.C. Loupiac sur le plateau, dans la moitié nord de la commune.

²⁷ HINNEWINKEL, J.Cl. Requalification et diversification des productions viticoles en Bordelais : exemple des régions traditionnelles de vins blancs, GEODOC, Toulouse-le-Mirail (à paraître).

Pour la production du liquoreux, les raisins surmûris sont exclusivement vendangés à la main, les tries étant nécessaires -et réglementaires- pour une bonne récolte réalisée en plusieurs fois. Les rendements à l'hectare doivent être inférieurs à 40 hectolitres par hectare et se situent, pour les dix dernières années, entre 29,4 pour 1985 et 38 hectolitres par hectare pour 1990.

En année normale la production oscille entre 10 000 et 13 000 hl par an. Les viticulteurs de la commune estiment que ces quantités ne doivent pas être dépassées afin de préserver l'équilibre du marché. En effet, une surproduction entraînerait une diminution des prix à la vente qui les pénaliserait tous.

De plus en plus ces vins sont commercialisés mis en bouteilles à la propriété, la part du vrac s'étant abaissée du tiers au quart des transactions entre 1985 et 1993. C'est incontestablement, au delà du phénomène de mode, un signe de bonne santé de l'appellation, comme en témoigne la bonne tenue des cours qui ont, pour la première fois en 1993, dépassé les "Sainte-Croix-du-Mont", le marché sanctionnant sans doute les négligences des viticulteurs de la commune voisine²⁸.

Ainsi la dichotomie qui était valable au début du XIX^e siècle entre deux "Loupiac" correspondant à deux types de terroirs différents semble être à nouveau d'actualité, après avoir été mise entre parenthèses par les décrets de 1936. Mais ceux-ci restent aujourd'hui en place. Et si une certaine autodiscipline des viticulteurs paraît entraîner un respect assez général des valeurs des terroirs, ne serait-il pas judicieux, pour éviter toute nouvelle dérive, de revenir à une définition plus stricte des AOC à partir de terroirs viticoles mieux délimités ?

²⁸ HINNEWINKEL, J.Cl. A propos des noyaux d'élite... l'exemple de Sainte-Croix-du-Mont, de ce numéro.